

## **COURSE DE COTE DU PIN**

### **CONDITIONS D'ACCREDITATION MEDIA**

Les nouvelles règles techniques de sécurité mises en place par la FFSA imposent des mesures drastiques concernant les conditions d'accréditation média. Afin de permettre le suivi de l'événement par le plus grand nombre, le Comité d'Organisation et le Service Presse proposent deux formules :

#### **PACK PRESSE**

Conditions d'obtention :

- Etre titulaire d'une carte de presse professionnelle et/ou d'un Laissez Passer Média FFSA ;
- Justifier l'exercice d'une activité professionnelle (*hors presse : numéro de Siret, assurance responsabilité civile professionnelle...*)
- Remettre une lettre accréditive avec entête individuelle ou de son responsable pour couvrir l'événement.

Ce pack inclut :

- Un **accès aux salles de presse** durant le déroulement de l'épreuve,
- Un **accès aux classements et communiqués de presse**,
- Un **dossier de presse** (*cartes, timing...*),
- Un **badge**,
- Une **plaque presse**,
- Une **chasuble Média** (*verte*) - Elle est « individuelle » et est délivrée par le Service Presse (*caution de 50 € demandée*).

Précision : le nombre de chasubles est limité à deux par média représenté

#### **PACK MULTIMEDIA**

Ouvert à une personne justifiant une activité à but d'information liée à l'événement. Celle-ci devra fournir impérativement une lettre accréditive avec entête individuelle et/ou de son responsable pour couvrir l'événement.

Ce pack inclut :

- Un **accès aux salles de presse** durant le déroulement de l'épreuve,
- Un **accès aux classements et communiqués de presse**,
- Un **dossier de presse** (*cartes, timing...*)

Toute demande d'accréditation (*par mail*) doit parvenir **au plus tard avant le 24 / 05 / 24**. Au-delà de cette date, celle-ci sera refusée.

Chaque personne désirant une accréditation devra fournir les justificatifs demandés et respecter scrupuleusement les règles de sécurité lors **de la course de côte du Pin**.

Aucune accréditation ne sera délivrée pour les photographes commerciaux, vidéastes et sites internet hors médias d'informations générales (*excepté accord exceptionnel par écrit de l'organisateur et la FFSA*).

Le Comité d'Organisation et le Service Presse se réservent le droit de refuser ou de retirer une accréditation.

Responsable Media **CHAMPAGNE Philippe**

# COURSE DE COTE DU PIN

## FORMULAIRE D'ACCREDITATION

Avant toute demande, merci de prendre connaissance du document « conditions d'accréditation » - Toute demande incomplète ou illisible sera refusée.

### NOM DU MEDIA

TITRE : .....  
NOM : ..... PRENOM : .....  
TEL PORT : ..... MAIL : .....  
FONCTION : .....

### DESIGNATION

- |                                 |                                |
|---------------------------------|--------------------------------|
| 1- PRESSE NATIONALE / REGIONALE | 5- SITE INTERNET D'INFORMATION |
| 2- PRESSE SPECIALISEE           | 6- ATTACHE DE PRESSE           |
| 3- TELEVISION / RADIO           | 7- VIDEO                       |
| 4- AGENCE PHOTO                 | 8- TEAM                        |

### PERSONNES A ACCREDITER

NOM : ..... PRENOM : .....  
TEL PORT : ..... MAIL : .....  
FONCTION : .....  
N° DE CHASUBLE : .....

NOM : ..... PRENOM : .....  
TEL PORT : ..... MAIL : .....  
FONCTION : .....  
N° DE CHASUBLE : .....

### PACK PRESSE

Je déclare être détenteur :

- Carte de presse n° .....  Laissez Passer Média FFSA  
 Lettre accréditive  Assurance Responsabilité Civile Professionnelle

### PACK MULTIMEDIA

- Je déclare faire partie d'une association à but d'information (*sportive ou locale*) et disposer d'une lettre accréditive pour couvrir la course de côte du PIN.  
 Je m'engage par la présente à respecter les consignes de sécurité en vigueur sur l'épreuve.

DATE : ..... LIEU : .....

SIGNATURE DU DEMANDEUR .....

Document à renvoyer à : Philippe CHAMPAGNE - [media@asadrome.com](mailto:media@asadrome.com). au + tard le 24 / 05 / 24